

**VILLIERS VINEUX**  
**Séance du 19 mars 2021**  
**S 003-2021**

**Convocation**  
**du**  
 13 mars 2021

**Affichage**  
**du**  
 20 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

**Présents :** Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD,

**Absente excusée :** Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG, pour le représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document

**Secrétaire de séance :** Kamel FERRAG,

Lecture du procès verbal de la séance du 26 février 2021 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

**Approbation du Compte administratif 2020**

*Délibération 2021 – 012*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,  
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
 Considérant que le Conseil doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exercice de la comptabilité administrative de M. Kamel FERRAG, Maire de VILLIERS-VINEUX,  
 Considérant que pour se faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Yves HUGOT, doyen de l'assemblée,

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Report d'investissement de 2019	50 429,67 €		50 429,67 €
Investissement 2020	75 798,11 €	132 953,51 €	57 155,40 €
Résultat de clôture 2020			6 725,73 €

  

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Solde
Report de fonctionnement de 2019		73 351,83 €	73 351,83 €
Fonctionnement 2020	178 458,41 €	221 703,05 €	43 244,64 €
Résultat de clôture 2020			116 596,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :  
**ADOpte** le compte administratif comme présenté ci-dessus.

**Approbation du Compte de Gestion 2020,**

*Délibération 2021 – 013*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
 Considérant que le Conseil doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal de pour l'année 2020,  
 Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par M. Kamel FERRAG, Maire de la commune de Villiers-Vineux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :  
**ADOpte** le compte de gestion du budget principal de l'année 2020,

**Affectation du résultat,**

*Délibération 2021 – 014*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,  
 Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :  
 - soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés,  
 -soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,  
 Considérant que le résultat N-1 doit combler le besoin de financement,

Report investissement 2019	-50 429,67 €	
Résultat Investissement 2020	57 155,40 €	
Résultat de clôture à reporter	6 725,73 €	
Solde Restes à réaliser	-15 300,00 €	
<b>Besoin de financement total</b>	<b>-8 574,27 €</b>	

	Report Fonctionnement 2019	73 351,83 €
	Résultat Fonctionnement 2020	43 244,64 €
	Résultat de clôture	<b>116 596,47 €</b>
	<b>Affectation (compte 1068)</b>	<b>-8 574,27 €</b>
	<b>Solde de fonctionnement à reporter</b>	<b>108 022,20 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**AFFECTE** le résultat de l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus :

**Modification des statuts  
de la CCSA**

*Délibération 2021 – 015*

Vu la délibération de la CCSA en date du 25 février 2021 relative à la modification des statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSA demande que le Conseil Municipal se prononce sur cette notification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la modification de statuts de la CCSA.

**Points divers**

**Elections** : Les élections régionales et départementales auront lieux les 13 et 20 juin. Le Maire informe le conseil que le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes et non à la mairie.

**Église** : Suite aux intempéries de ce début d'année, une rive de la toiture de l'église est tombée. Une expertise de l'assurance a eu lieu. Le Maire donne lecture du devis de l'entreprise CCF couverture qui sera transmis à l'assurance.

**Prochain conseil** : Le prochain conseil est prévu le jeudi 8 avril 2021.

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré les jours mois et an susdit      Signatures